



Service de la Coordination  
et de l'Action Economique

VESOUL, le 18 NOV. 1983

2ème Section  
Environnement  
EJ/AC  
Poste 3521

Abrogé par  
AP n° 3446 du 17/12/87

Arrêté S2/I/83 n° 2658 du 18 NOV. 1983  
modifiant l'arrêté S2/I/83 n° 1858 du 5 août 1983  
portant règlementation des conditions d'exploitait  
de la décharge de Vaivre - Pusey

LE PREFET,  
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE,

- VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi susvisée et notamment ses articles 18 et 20 ;
- VU l'arrêté S2 /I/83 n° 1858 du 5 août 1983 portant règlementation des conditions d'exploitation de la décharge de Vaivre - Pusey ;
- VU l'avis du conseil départemental d'hygiène dans sa séance du 7 novembre 1983 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône ;

- A R R E T E -

Article 1. - : Les dispositions figurant à l'article 10-1-1°) 2ème alinéa sont modifiées comme suit :

- les déchets ménagers, résidus urbains, compost, "monstres" ménagers.

Le reste demeure sans changement.

Article 2. - : Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire.  
Une copie du présent arrêté sera déposée en mairie de Vaivre Pusey et affichée par les soins du maire.

.../...

Article 3. - ; Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône, le directeur régional de l'industrie et de la recherche, régions de Bourgogne Franche-Comté, inspecteur des installations classées, le maire de la commune de Vaivre, le maire de la commune de Pusey, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche, Régions de Bourgogne Franche-Comté, Division de Franche-Comté, Subdivision de la Haute-Saône à Vesoul, (3 exemplaires),
- M. le Maire de Vaivre (deux exemplaires),
- M. le Maire de Pusey (deux exemplaires),
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture,
- Mme le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
- M. le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi,
- M. le Directeur Départemental de la Protection Civile,
- M. le Directeur de la Société MONIN Ordures Service,
- M. le Directeur des Archives Départementales.

POUR AMPLIATION  
POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION,  
L'ATTACHE, CHEF DE LA SECTION,



FAIT A VESOUL LE, **18 NOV. 1983**

LE PREFET,  
Guy MERRHEIM